







Informations de base	
2006/2292(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Europe mondialisée: aspects extérieurs de la compétitivité Subject 6.20 Politique commerciale commune en général	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		CASPARY Daniel (PPE-DE)	11/09/2006
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		HAMON Benoît (PSE)	14/11/2006
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Commerce		MANDELSON Peter	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/10/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0567 	
14/12/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/04/2007	Vote en commission		Résumé
18/04/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0149/2007	
22/05/2007	Décision du Parlement	T6-0196/2007	Résumé
22/05/2007	Résultat du vote au parlement		
22/05/2007	Débat en plénière	CRE link	
22/05/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2292(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/43640

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE384.280	22/01/2007	
Amendements déposés en commission		PE386.318	28/02/2007	
Amendements déposés en commission		PE386.350	06/03/2007	
Avis de la commission	ECON	PE384.586	22/03/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0149/2007	18/04/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0196/2007	22/05/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2006)0567 	04/10/2006	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2006)1230 	04/10/2006	
Document annexé à la procédure		SEC(2006)1229 	04/10/2006	
Document annexé à la procédure		SEC(2006)1228 	04/10/2006	

Europe mondialisée: aspects extérieurs de la compétitivité

2006/2292(INI) - 04/10/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une nouvelle stratégie visant à intégrer la politique commerciale de l'UE dans le programme de réforme économique et de renforcement de la compétitivité de l'Union européenne.

CONTENU : la présente communication vise à exposer la contribution que la politique commerciale apporte à la stimulation de la croissance et à la création d'emplois en Europe. Elle explique comment, dans une économie mondiale qui se transforme rapidement, l'UE peut mettre sur pied une politique commerciale plus complète, plus intégrée et plus tournée vers l'avenir, une politique qui contribue davantage à la compétitivité européenne. Elle insiste sur la nécessité d'adapter les instruments de la politique commerciale de l'UE à ces nouveaux défis, d'établir de nouveaux partenariats, de veiller à ce que l'Europe reste ouverte au monde et les autres marchés ouverts aux entreprises européennes.

La communication aborde aussi certains liens existant entre les politiques qui sont menées sur le territoire européen et à l'étranger. La mondialisation effaçant les distinctions entre politiques internes et externes, les politiques internes auront souvent une influence déterminante sur la compétitivité extérieure de l'UE et inversement.

Deux exigences fondamentales et interdépendantes doivent être remplies pour que l'Europe soit compétitive :

1°) Il convient de **mener les bonnes politiques internes** qui tiennent compte du défi concurrentiel extérieur auquel doit faire face l'UE et qui garantissent une ouverture aux échanges et aux investissements, à savoir :

- a) *marchés concurrentiels*: le marché unique est essentiel pour créer dans l'UE des entreprises compétitives au niveau mondial ;
- b) *ouverture*: l'ouverture économique européenne est indispensable pour la croissance et la création d'emplois en Europe ainsi que pour notre compétitivité au plan international ;
- c) *justice sociale*: il convient de reconnaître les effets potentiellement perturbateurs de l'ouverture des marchés pour certaines régions et certains travailleurs, notamment les moins qualifiés.

2°) Il importe de **s'assurer d'une plus grande ouverture et de règles équitables sur les autres marchés**, notamment chez les futurs grands partenaires commerciaux de l'UE. L'argument clé est que le refus du protectionnisme sur le territoire de l'UE doit s'accompagner d'un activisme en faveur de la création de marchés ouverts et de conditions commerciales équitables à l'étranger.

Ces deux exigences doivent s'appuyer sur des règles transparentes et efficaces – sur le plan intérieur, bilatéral et multilatéral.

Sur la base de cette analyse, la Commission européenne propose d'établir un programme d'actions pour les mois et les années à venir. À partir de l'automne 2006 et pendant toute l'année 2007, la Commission lancera donc une série d'initiatives liées dans le domaine de la politique commerciale.

1°) **Sur le plan intérieur**, il s'agira de :

- veiller à ce que les propositions stratégiques intérieures promeuvent non seulement les normes européennes, mais soient aussi adaptées aux défis à relever en matière de compétitivité mondiale;
- veiller à ce que les bénéfices de l'ouverture des échanges soient répercutés sur les citoyens en suivant l'évolution des prix à l'importation et à la consommation;
- donner aux Européens les moyens de faire face au changement, grâce à la nouvelle génération de programmes de cohésion et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

2°) **Sur le plan extérieur**, la Commission :

- travaillera à la reprise et à la **conclusion des négociations du programme de Doha** pour le développement. L'UE est pleinement attachée aux principes de l'OMC et le système d'échanges multilatéraux est sa première priorité ;
- proposera, fin octobre 2006, une nouvelle stratégie globale pour ses relations avec la **Chine** visant à établir un partenariat bénéfique et équitable;
- lancera la prochaine étape de sa stratégie globale de protection des droits de la **propriété intellectuelle**, qui sera axée sur des méthodes plus fermes de lutte contre la contrefaçon et sur un nouveau type de coopération avec les principaux partenaires ;
- proposera une **nouvelle génération d'accords bilatéraux de libre échange** avec ses principaux partenaires qui, en s'appuyant sur les règles de l'OMC, contiendront des solutions à des problèmes qui ne sont pas mûrs pour des discussions multilatérales et prépareront le terrain pour la prochaine étape du processus de libéralisation multilatérale. Le critère économique central des nouveaux accords de libre échange sera le potentiel des marchés, plus particulièrement des marchés émergents d'Asie ;
- reverra sa **stratégie d'accès aux marchés** en s'attachant davantage aux barrières non tarifaires et demandera à l'industrie communautaire d'identifier les secteurs clés et les problèmes prioritaires;
- élaborera également une nouvelle stratégie visant à garantir un meilleur accès des entreprises européennes aux grands **marchés publics** ;
- procédera à une consultation publique portant sur l'analyse et la réforme éventuelle des instruments d'antidumping et des autres **mesures de défense commerciale de l'UE**.

Europe mondialisée: aspects extérieurs de la compétitivité

2006/2292(INI) - 22/05/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 403 voix pour, 273 contre et 8 abstentions, le rapport d'initiative de Daniel **CASPARY** (PPE-DE, DE), en réponse à la communication de la Commission intitulée « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée - Une contribution à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi ».

Les députés estiment que la politique commerciale est un élément indispensable de toute stratégie dont l'objectif est de renforcer la compétitivité de l'Europe. Selon eux, le développement du commerce n'est pas une fin en soi, mais doit être évalué à l'aune de son impact sur la croissance économique, l'emploi et le développement durable. Les députés estiment également que les objectifs poursuivis par l'Union européenne dans le cadre des négociations commerciales doivent être compatibles avec la politique de développement de l'Union, des précautions particulières devant être prises dans le cas des pays les moins avancés et des pays en développement.

Dans le cadre de son action extérieure, l'UE devrait encourager les réformes afin de créer un environnement favorable pour les entreprises. A cette fin, la résolution préconise : 1) d'établir une politique monétaire fondée sur la stabilité des prix, de façon à pouvoir financer les progrès technologiques et à aider les petites et moyennes entreprises (PME) en leur permettant d'accéder à des marchés situés en dehors de la zone euro; 2) de mettre en place des systèmes fiscaux favorables aux entreprises et à la création d'entreprises, ce qui implique une réduction des impôts qui freinent la création d'emplois, en ce qui concerne en particulier certains groupes sociaux comme les femmes, les chômeurs de longue durée et les personnes âgées; 3) d'accroître la concurrence sur le marché intérieur, étant entendu que plus la concurrence sera rude au sein de l'UE, mieux les entreprises de l'UE seront armées pour soutenir la concurrence sur les marchés extérieurs.

Les parlementaires sont convaincus que le modèle social - qui demeure à la base des relations du travail en Europe - a permis à l'Union de maintenir un niveau élevé de compétitivité internationale vis-à-vis de ses principaux concurrents. Ils estiment que le défi majeur est la défense de ce modèle social face aux pressions qui s'exercent sur des marchés internationaux toujours plus compétitifs pour que les coûts de production sociaux et environnementaux soient encore abaissés. Dans le même temps, les députés considèrent que les avantages d'un système d'échanges ouvert l'emportent sur les effets pernicieux qui pourraient en découler (délocalisations notamment) même si ces derniers ne sauraient être négligés. L'UE doit dès lors continuer à s'employer à achever le marché unique, à promouvoir une libéralisation mondiale accrue ainsi que des échanges libres et équitables et à s'opposer à tout protectionnisme. La Commission et les États membres sont invités à mieux informer les citoyens européens sur tous les aspects positifs de la mondialisation et sur les avantages concrets résultant de la participation de l'UE au système de commerce international.

La résolution insiste également sur la nécessité: i) d'accroître les efforts de l'UE en matière d'éducation et de recherche et développement afin de préserver sa position sur les marchés mondiaux dans les domaines des produits innovants et des services hautement spécialisés ; ii) de soutenir l'intégration sans heurts d'entreprises européennes très novatrices du secteur des technologies de pointe dans l'environnement commercial mondial ;

iii) de maintenir une base industrielle suffisamment large et diversifiée, l'ouverture des échanges devant aller de pair avec des politiques industrielles aux fondements solides, tant au niveau national qu'au niveau européen. Les députés estiment cependant que les concepts sous-tendant l'apprentissage tout au long de la vie sont des outils utiles, mais qu'ils n'apportent pas une réponse adéquate face aux modifications prévues dans les structures de production mondiales.

Tout en rappelant que l'Union est déjà, dans la plupart des secteurs, l'une des économies du monde les plus ouvertes, les députés soulignent que les performances de l'UE par rapport aux économies déjà développées et émergentes sont compromises à la fois par un manque de réciprocité au niveau des conditions d'accès aux marchés, par un respect insuffisant des règles commerciales convenues et par la prolifération de pratiques commerciales déloyales. Constatant que les principales économies émergentes maintiennent des droits de douane élevés et des barrières non tarifaires à l'égard des exportations de l'UE, ils estiment que le démantèlement ou la réduction significative de ces barrières devrait constituer l'une des grandes priorités de la politique commerciale de l'UE. Ils demandent également que les politiques externes de l'UE garantissent le développement économique équitable entre pays partenaires, luttent contre le dumping social et promeuvent le respect des normes sociales et du travail décent définies par l'Organisation internationale du travail (revenus décents pour le travailleur et sa famille, droit à la sécurité et à la santé au travail, à la protection sociale et à la liberté syndicale). A cet égard, la résolution souligne la nécessité de promouvoir des codes de conduite qui intègrent les objectifs des normes de travail décent et d'autres aspects de la responsabilité sociale des entreprises, à appliquer par les filiales, les sous-traitants et les fournisseurs, dans des pays tiers, d'entreprises ayant leur siège en Europe.

Le Parlement souligne la priorité qui devrait être accordée au système commercial multilatéral incarné par l'OMC qui reste, de loin, le cadre le plus efficace pour instaurer le libre-échange à l'échelle mondiale, même si ce système doit être réformé pour plus de transparence et d'efficacité. A l'inverse, le rapport exprime une certaine réserve vis-à-vis des Accords de libre échange (ALE) bilatéraux et régionaux qui constituent une solution qui n'est pas optimale et qui sont souvent déséquilibrés. De nouvelles initiatives concernant ces ALE ne devraient être lancées que si cela s'avère nécessaire pour améliorer la position concurrentielle des exportateurs de l'UE sur les marchés extérieurs d'importance cruciale, et devraient être compatibles avec les règles de l'OMC.

Dans le cadre de la poursuite de la libéralisation des échanges, l'UE doit préserver sa capacité à se protéger contre toute pratique commerciale déloyale, en recourant notamment aux Instruments de défense commerciale (IDC), qui reposent principalement sur les mesures antidumping, les mesures antisubventions et les mesures de sauvegarde à l'importation. La résolution souscrit à l'idée d'adapter ces instruments aux nouvelles réalités de l'économie mondiale mais lance une mise en garde contre le risque de priver unilatéralement l'UE de moyens de défense, au point qu'elle soit incapable de faire face à des pratiques commerciales déloyales dans un contexte international marqué par la prolifération de telles pratiques et le recours intensif et souvent abusif, de la part de pays tiers, à des mesures de défense commerciale contre les importations en provenance de l'UE. D'un point de vue institutionnel, le Parlement déplore le fait qu'une réglementation commerciale importante, comme celle qui régit les instruments de défense commerciale, continue d'échapper au champ d'application de la procédure de codécision et que des incertitudes demeurent quant à l'applicabilité de la procédure de l'avis conforme aux accords de libre-échange. Les États membres sont invités à remédier de toute urgence à cette situation en procédant aux réformes institutionnelles nécessaires.

Au sujet des droits de propriété intellectuelle (DPI), les députés relèvent que le respect des brevets et la défense des DPI sont au cœur de la compétitivité extérieure de l'UE, et estiment que l'UE devrait, à cet égard, adopter une position plus résolue dans son approche des pays tiers. Cela concerne notamment la Chine, que les députés souhaitent voir se conformer à toutes ses obligations dans le cadre de l'OMC, s'agissant par exemple de la protection des DPI. Les députés estiment par ailleurs que le renforcement des relations économiques transatlantiques doit se faire dans le respect des normes environnementales et de santé publique de l'UE, et ne doit pas compromettre l'autonomie de sa politique de concurrence, ses règles de protection des services publics et la diversité culturelle.

Enfin en ce qui concerne les services, le rapport invite la Commission à avoir pour objectifs, dans toutes les négociations commerciales, à la fois la libéralisation progressive et réciproque des services, une politique de normalisation accrue et la transparence et la prévisibilité des règles et règlements applicables à ce secteur. Les députés insistent sur la nécessité de maintenir les services publics hors du cadre de toute négociation, en particulier ceux qui sont liés à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et qui permettent l'accès aux biens publics essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau potable et l'énergie, ainsi que ceux jouant un rôle éminent dans la préservation de la diversité culturelle, tels que les services audiovisuels.